

PROTECTION DES REPTILES ET DES BATRACIENS

DE LA FORET DE FONTAINEBLEAU

par **Philippe LUSTRAT**

<p>Lustrat P. (1996) - Protection des reptiles et batraciens de la forêt de Fontainebleau. Bull. Ass. Amis Forêt Fontainebleau 1996 (2) : 37-38.</p>

1 - INTRODUCTION

Dans le précédent numéro de « La voix de la forêt » (1996/1), un dossier sur le plan d'aménagement sylvicole 1996 de la forêt domaniale de Fontainebleau a été publié par les membres AFF du Comité Scientifique des Réserves Biologiques de Fontainebleau, accompagné d'une carte localisant le projet de zonage en réserves biologiques et en séries d'intérêt écologique.

Dans ce même numéro, paraissaient les résultats d'une étude que nous avons réalisé pour l'O.N.F. sur les reptiles et batraciens de la forêt de Fontainebleau.

L'objet de cet article consiste à analyser le degré de protection des reptiles et batraciens rares ou exceptionnels de la forêt résultant du nouveau plan d'aménagement de la forêt.

2 - LES REPTILES RARES OU EXCEPTIONNELS

2 espèces de reptiles sont rares à Fontainebleau :

- la coronelle lisse (*Coronella austriaca*)
- la vipère bérus (*Vipera berus*)

Les causes de rareté de ces espèces sont mal connues en raison du faible nombre de données concernant les observations anciennes ou récentes de ces espèces.

Cependant, la coronelle lisse est un serpent discret dont l'observation est difficile, et son statut réel pourrait être modifié, si des prospections intensives étaient menées.

La vipère bérus, est en limite sud de répartition , et a besoin de milieux humides, relativement rares à Fontainebleau.

Ces espèces sont dispersées dans la forêt, et aucun site ne présente un intérêt particulier pour leur sauvegarde.

2 espèces sont exceptionnelles :

- le lézard vivipare (*Lacerta vivipara*)
- la couleuvre vipérine (*Natrix maura*)

Le lézard vivipare vit dans les endroits humides, ce qui explique sa rareté à Fontainebleau. Cette espèce est localisée dans un seul site de la forêt : au Long Rocher, qui est classé désormais en Série d'Intérêt Ecologique particulier.

La couleuvre vipérine est en limite septentrionale de répartition ; probablement introduite à Fontainebleau, elle est localisée dans 2 mares de la forêt. Elle semble ne se maintenir que dans une seule : la mare de Franchard, classée en Série Paysagère et d'Accueil du public.

3 - LES BATRACIENS RARES OU EXCEPTIONNELS

3 espèces sont rares à Fontainebleau :

- le triton crêté (*Triturus cristatus*)
- l'alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*)
- le crapaud des joncs (*Bufo calamita*)

2 espèces sont exceptionnelles :

- le pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*)
- la rainette verte (*Hyla arborea*)

Les causes de rareté de ces espèces peuvent être classées en 2 parties :

- les prélèvements (triton crêté et rainette verte)
- le manque de biotope favorable (alyte accoucheur, crapaud des joncs et pélodyte ponctué).

L'alyte accoucheur, le crapaud des joncs et le pélodyte ponctué ne sont localisés que dans un seul site : la plaine de Chanfroy (voir article dans le présent numéro), classée depuis plusieurs années en Réserve Biologique dirigée, malheureusement, le comité de gestion de ce site ne comprend aucun spécialiste en herpétologie.

La rainette verte n'est présente que dans les mares des Couleuvreux, classées désormais en Réserves Biologiques dirigées.

Le triton crêté n'est présent que dans quelques mares du nord de la forêt, dont certaines sont classées en Séries d'Intérêt Ecologiques particuliers.

4 - DISCUSSION

Le tableau ci-dessous montre que le nouveau plan d'aménagement de la forêt de Fontainebleau prend en compte l'aspect herpétologique, puisque sur les 6 espèces n'ayant qu'une seule localisation en forêt, 5 voient leurs habitats protégés. La 6e espèce (la couleuvre vipérine), n'est sans doute pas indigène à Fontainebleau.

2 espèces rares (la coronelle et la vipère bérus) sont disséminés dans la forêt et aucun site particulier ne nécessite une protection forte.

Protection des habitats des espèces n'ayant qu'une localisation en forêt de Fontainebleau

Espèces	Protection dans l'ancien plan d'aménagement	Protection dans le nouveau plan d'aménagement
lézard vivipare	aucune	série d'intérêt écologique particulier
couleuvre vipérine	aucune	aucune
alyte accoucheur	réserve biologique dirigée	réserve biologique dirigée
pélodyte ponctué	réserve biologique dirigée	réserve biologique dirigée
crapaud des joncs	réserve biologique dirigée	réserve biologique dirigée
rainette verte	aucune	réserve biologique dirigée

Les habitats de la plupart des espèces de reptiles et batraciens rares ou exceptionnels de la forêt de Fontainebleau sont désormais protégés.

Nous espérons vivement que l'aspect herpétologique soit prit en compte dans l'élaboration des plans de gestion de ces milieux remarquables.

Pour cela il est nécessaire d'élargir le comité scientifique de gestion de ces réserves, afin que des spécialistes de toutes les disciplines puissent donner leur avis sur les interventions à effectuer sur ces sites exceptionnels.

5 - CONCLUSION

Ces mesures sont très encourageantes pour l'avenir de la faune herpétologique de la Seine et Marne, puisque en faisant suite à la protection des étangs de Sorques (acheté par le Conseil Général au titre des espaces sensibles, et protégés par un arrêté de protection de biotope) en raison de la présence d'une importante population de différentes espèces d'amphibiens (voir article dans le présent numéro), notre département possède enfin des sites protégés pour les amphibiens et les reptiles.

Philippe LUSTRAT